

**52040 - Fonctionnement des collèges publics**

**Proposition d'attribution de dotations  
de fonctionnement complémentaires  
pour 2018 aux collèges publics**

**Rapport n° CP/2018/373**

**Service gestionnaire :**

J3-Collèges

**Résumé :**

Dans le cadre de ses compétences, il revient au Département du Bas-Rhin d'attribuer les dotations de fonctionnement nécessaires au fonctionnement des collèges publics.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des dotations de fonctionnement complémentaires à sept collèges publics pour faire face à leurs besoins.

Ce rapport répond en grande partie à l'axe 2 du "Plan Actions éducatives et Collèges" adopté le 20 mars 2017 (délibération n° CD/2017/007), concernant l'engagement financier permettant les conditions favorables d'une scolarité réussie.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des dotations de fonctionnement complémentaires aux collèges publics, telles que détaillées ci-après.

**1. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE A DIVERS COLLEGES PUBLICS AU TITRE DE LA DOTATION DE VIABILISATION 2018**

La dotation de viabilisation couvre les frais de chauffage, d'électricité et d'eau.

Les collèges de Brumath, Des Racines et des Ailes de Drulingen, du Parc d'Illkirch et du Klosterwald de Villé ont sollicité une dotation de fonctionnement complémentaire pour couvrir les dépenses de viabilisation au titre de l'exercice 2018.

Ces demandes de dotations représentent la différence entre le montant de la dotation de viabilisation 2018 recommandée pour ces collèges et les dépenses estimées consacrées au chauffage, l'électricité et l'eau.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à ces établissements des dotations de fonctionnement complémentaires pour un montant global de 45 000 €, réparti comme suit :

- Collège de BRUMATH : 14 000 €
- Collège de DRULINGEN Des Racines et des Ailes : 17 000 €
- Collège d'ILLKIRCH du Parc : 9 000 €
- Collège de VILLE du Klosterwald : 5 000 €

**2. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE AU COLLEGE NICOLAS COPERNIC A DUTTLENHEIM AU TITRE DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT 2018**

Lors de sa réunion du 23 octobre 2018 (délibération n° CD/2017/051), le Conseil Départemental a décidé d'attribuer au collège Nicolas Copernic à Duttlenheim une dotation

globale de fonctionnement 2018 de 49 732 €, tenant compte d'une réfaction liée au niveau du fonds de roulement supérieur à 3 mois de fonctionnement, constaté au compte financier au 31 décembre 2016, soit 55 256 €.

Le compte financier 2017 de ce collège laisse apparaître un résultat fortement déficitaire de l'ordre de moins 79 969 € à l'inverse d'un résultat excédentaire de 89 889 € à la clôture de l'exercice 2016. Ce déficit résultant essentiellement d'opérations budgétaires qui n'ont pas été passées par l'établissement lors de la clôture de l'exercice 2016.

De ce fait, après étude de la demande de dotation de fonctionnement complémentaire adressée par le collège, il apparaît que le montant de la dotation globale de fonctionnement versée par le Département pour 2018, soit 49 732 € ne permettra pas au collège de faire face aux dépenses de fonctionnement restant à couvrir jusqu'au 31 décembre 2018.

Ainsi, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer au collège Nicolas Copernic à Duttlenheim une dotation de fonctionnement complémentaire de 25 000 €, répartie comme suit :

- 10 000 € pour la viabilisation
- 3 000 € pour l'entretien
- 12 000 € pour d'autres dépenses

### **3. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE A DIVERS COLLEGES PUBLICS POUR COUVRIR LES FRAIS D'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS SPECIFIQUES**

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer aux collèges ci-après, une dotation de fonctionnement complémentaire pour l'acquisition d'équipements spécifiques.

<b>TERRITOIRE</b>	<b>COLLEGE</b>		<b>EQUIPEMENT</b>	<b>MONTANT</b>
NORD	<b>REICHSHOFFEN</b>	Françoise Dolto	acquisition d'un mobilier adapté pour une élève en situation de handicap	344,30 €
EUROMETROPOLE	<b>STRASBOURG</b>	Jules Hoffmann	acquisition d'un coupe-bordures pour l'entretien des espaces verts	330,65 €
			<b>TOTAL</b>	<b>674,95 €</b>

La Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation, lors de sa réunion du 29 octobre 2018, a émis un avis favorable à ces propositions.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
1172	65-65511-221	10 537 928,47 €	632 824,27 €	70 674,95 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :*

*- d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 70 674,95 €, soit :*

*- 45 000 € au titre de la dotation de fonctionnement complémentaire de viabilisation 2018 en faveur des quatre collèges suivants :*

- . Collège de BRUMATH : 14 000 €,*
- . Collège de DRULINGEN Des Racines et des Ailes : 17 000 €,*
- . Collège d'ILLKIRCH du Parc : 9 000 €,*
- . Collège de VILLE du Klosterwald : 5 000 € ;*

*- 25 000 € au collège Nicolas Copernic à DUTTLENHEIM au titre de la dotation de fonctionnement complémentaire 2018, répartie comme suit :*

- . 10 000 € pour la viabilisation,*
- . 3 000 € pour l'entretien,*
- . 12 000 € pour d'autres dépenses ;*

*- 674,95 € pour couvrir les frais d'acquisition d'équipements spécifiques des collèges suivants :*

*Territoire Nord :*

- . Collège à REICHSHOFFEN Françoise Dolto : 344,30 € (acquisition d'un mobilier adapté pour une élève en situation de handicap) ;*

*Eurométropole :*

- . Collège à STRASBOURG Jules Hoffmann : 330,65 € (acquisition d'un coupe-bordures pour l'entretien des espaces verts).*

*Elle autorise, par ailleurs, son président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.*

Strasbourg, le 02/11/18

Le Président,



Frédéric BIERRY